

**Conditionneur :**

Identification de la société :

BMJ ELECTRONICS  
11 bis Avenue de la forêt  
44830 Bouaye  
Tél : 02 51 70 57 75

Centre Antipoison : Hôpital WIDAL : + 33 01 40 05 48 48 Révision : 26/05/2015

N° révision : 6

**Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identification de produit :**

Nom du produit : Graisse siliconée

Numéro du produit : 7298

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Utilisation

du produit : Lubrifiant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** Nom

de la société :

BMJ ELECTRONICS  
11 bis Avenue de la forêt 44830 Bouaye  
Tél : 02 51 70 57 75

Email : [contact@bmjelec.com](mailto:contact@bmjelec.com)**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Tél (en cas d'urgence) : + Centre Antipoison : Hôpital WIDAL : + 33 01 40 05 48 48

**Section 2 : Identification des dangers**

Classification de la substance ou du mélange : La préparation n'est pas classifiée comme dangereuse selon la directive 1999/45/EC et le règlement CLP 1272/2008.

Éléments d'étiquetage (CLP) : /

Pictogrammes de danger : /

H-Code : non concerné Phrases : non concerné

P-Code : non concerné Phrases : non concerné

Etiquetage transport : voir paragraphe 14.  
Résultat des évaluations PBT et vPvB : PBT : non applicable vPvB : non applicable

Autres dangers : non

### Section 3: Composition/informations sur les composants

Nature chimique : Préparation produit à base d'huile polydiméthylsiloxane et de silice amorphe.

Mélanges Ingrédients dangereux: NON

#### **Identification des dangers**

Effets néfastes sur la santé : Dans les conditions usuelles d'utilisation, ce produit ne présente pas de danger d'intoxication aiguë.

Effets néfastes sur l'environnement : Ne pas rejeter ce produit dans l'environnement.

Dangers physico-chimiques : Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion dans les conditions normales d'utilisation.

### Section 4: Premiers secours

#### **4.1. Description des premiers secours**

**En cas de troubles graves, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.**

<b>Inhalation</b>	: Le risque n'existe que pour des graisses en aérosol ou en cas de chauffage du produit à des températures élevées. Dans ces deux cas, transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.
<b>Contact avec la peau</b>	: Laver abondamment la peau à l'eau et au savon. Retirer les vêtements souillés, ne les réutiliser qu'après nettoyage.
<b>Contact avec les yeux</b>	: Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes. Si des troubles de la vue persistent, consulter un spécialiste.
<b>Ingestion</b>	: Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires, appeler un médecin rapidement.
<b>Aspiration</b>	: Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissement par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.
<b>Instruction pour le médecin</b>	: Effets connus des hydrocarbures. En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

### Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : > 250°C

Moyens d'extinction : Appropriés : Mousse CO<sup>2</sup>, poudre ou brouillard d'eau.  
Déconseillées : jet d'eau sous pression.

Dangers spécifiques

(en cas d'incendie ou explosion)

La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des dégagements de gaz plus ou moins toxiques, tels que CO<sup>2</sup>, CO, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.

Protection des intervenants Port obligatoire d'un appareil respiratoire homologué isolant autonome en atmosphère confinée en raison des fumées abondantes et des gaz.

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Des déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.

Précautions pour la protection de l'environnement : Concevoir des installations pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger

Méthodes de nettoyage : Les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.  
La récupération s'effectue à l'aide de moyens physiques (pompages, écrémage...)  
Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant.  
Éliminer les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation.

## Section 7: Manipulation et stockage

### MANIPULATION :

**Prévention de l'exposition des travailleurs** : Assurer une ventilation suffisante en cas de risques de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols.  
Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.

**Prévention des incendies et des explosions** : Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives.  
Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie.  
Éviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

**Précautions et conseils d'utilisation** : Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit sur des carters chauds et des contacts électriques.  
  
Éviter les projections.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.  
Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.  
Éviter le contact avec les agents oxydants forts.  
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries .. résistants aux hydrocarbures.  
Température d'utilisation conseillée : si mentionnée voir § 9  
Température d'utilisation déconseillée : température supérieure au point de goutte.

### STOCKAGE :

**Mesures techniques** : Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol.  
**Conditions de stockage** : *Recommandées* :  
Stocké à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation.

*A éviter* :  
Le stockage soumis aux intempéries.  
**Dégradation du produit** : Aucune dans les conditions normales de stockage.  
**Matériaux d'emballages** : Conserver de préférence dans l'emballage d'origine. Dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures d'ordres techniques : Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée.  
Dans le cas de travaux en enceintes confinées (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et/ou porter les équipements recommandés.

Valeurs limites d'expositions	: Valeur limite d'exposition		Valeur moyenne d'exposition			
	Composant(s)	N° CAS	N° REACH	VLE	VME	Source
Brouillards d'huile	-	-	10mg/m3 sur 15 min	5mg/m3 sur 8heures		

Protection des mains : Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures. Protection des yeux : Lunettes en cas de risque de projections.



Protection peau et corps : Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts).  
Mesure d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

<b>Etat physique</b>	: Pâte
<b>Couleur</b>	: Translucide, blanc
<b>Odeur</b>	: Caractéristique.
<b><u>Caractéristique</u></b>	:
<b>pH</b>	: Non applicable.
<b>Point de fusion °C</b>	: Non applicable.
<b>Point d'ébullition °C</b>	: Non applicable.
<b>Masse volumique</b>	: 990 kg/m <sup>3</sup> à 20°C.
<b>Solubilité dans l'eau(20°C g/l)</b>	: Insoluble et non miscible.
<b>Solubilité dans les solvants organiques</b>	: soluble dans un grand nombre de solvants usuels.
<b>Coefficient de partage n-Octanol/Eau(log Po/w)</b>	: Non déterminé.
<b>Température spécifique de changement d'état</b>	: Point de goutte > 300°C
<b>Viscosité dynamique(mPa s)</b>	: Non applicable.
<b>Point éclair</b>	: Non applicable.
<b>Température d'auto inflammation</b>	: 250°C (ASTM E 659). : Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés ...).
<b>Caractéristiques d'explosivité</b>	: Non concerné.
<b>Pression de vapeur</b>	: Non déterminée.
<b>Autres informations</b>	: Pénétrabilité : 320 (1/10 mm) à 25°C.

*Les données ci-dessus représentent des valeurs types et ne constituent pas une spécification.*

## Section 10 : Stabilité et réactivité

<b>Stabilité :</b>	Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
<b>Conditions à éviter :</b>	La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.
<b>Matières à éviter :</b>	Eviter le contact avec les oxydants forts.
<b>Produits de décomposition</b>	
<b>Dangereux :</b>	Dioxyde de silicium (silice), monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et les traces de produits carboniques incomplètement brûlés. Le produit peut émettre des vapeurs formaldéhyde aux températures de 150°C/302°F en présence d'air.

## Section 11: Informations toxicologiques

**TOXICITE AIGUE\_ EFFETS LOCAUX :**

TOXICITE AIGÛE	Dose		Espèce	Méthode	Remarque
Oral	LD50	ND	-	-	-
Dermal	LD50	ND	-	-	-
Inhalation	LC50	ND	-	-	-

Inhalation : Risque improbable dans les conditions normales d'emploi. L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Contact avec la peau : Risque improbable dans les conditions normales d'emploi. Les contacts avec la peau devraient être minimisés.

Ingestion : Peut provoquer des troubles digestifs tels que : diarrhée, nausée,...

**TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME :**

Contact avec la peau : Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Sensibilisation : A notre connaissance, le produit ne provoque pas d sensibilisation.

	Evaluation	Espèce	Méthode	Remarque
Dermal	ND	-	-	-
Inhalation	ND	-	-	-

**CMR** : **A notre connaissance, le produit ne contient pas de substance cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction.**

	Evaluation	Espèce	Méthode	Remarque
Cancérigène	ND	-	-	-
Mutagénicité	ND	-	-	-
Toxicité pour la reproduction	ND	-	-	-

**Autres effets** : Les graisses usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées durant l'utilisation. De telles impuretés peuvent provoquer des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination.

**Effets irritant et corrosif**

	Evaluation	Espèce	Méthode	Remarque
Yeux	ND	-	-	-
Dermal	ND	-	-	-
Inhalation	ND	-	-	-

*Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information est basée sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires .*

## Section 12 : Informations écologiques

### Toxicité envers l'environnement :

TOXICITE AIGÛE	Dose	Durée	Espèce	Evaluation	Méthode	Remarque
Poisson	LC50	96h	-	ND	-	-
Daphnée	EC50	48h	-	ND	-	-
Algue	LC50	72h	-	ND	-	-

**Mobilité** : *Air* : il y a peu de pertes par évaporation.  
*Sol* : compte tenu de ses caractéristiques physico chimiques, le produit est, en général, peu mobile au sol.

*Eau* : insoluble, le produit flotte ou dépose.

**Persistence et dégradabilité** : Absence de données expérimentales sur le produit fini.

**Potentiel Bioaccumulatif** : Non déterminé.

**Résultat de l'évaluation PBT** : Non déterminé.

*Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information est basée sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires.*

## Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

**Elimination des déchets** : La seule élimination en France est la récupération par un récupérateur agréé, la régénération et le brûlage dans une installation agréée.

**Elimination des emballages souillés** : Se conformer à la réglementation en vigueur.

**Dispositions légales** : Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer: décret n°73-218 du 23/02/73 et 77-254 du 08/03/77, circulaire du 14/01/77 et 04/11/80.

Réglementation relative aux déchets: loi n°75-633 du 15/07/75 et décret n°77-974 du 19/08/77, décret n°79-981 du 21/11/79 modifié par les décrets n°85-387 du 29/03/85, n°89-192 du 24/03/89 et n°89-648 du 31/08/89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées.

Loi n°88-1261 du 30/12/88, décret n°90-267 du 23/03/90 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit des déchets générateurs de nuisances.

Loi n°92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

## Section 14 : Informations relatives au transport

**Non soumis à la réglementation du transport des matières dangereuses.**

**Terre / routes (classe ADR) :** Non concerné

**Chemin de fer (classe RID) :** Non concerné

**Voies fluviales (classe ADNR) :** Non concerné

**Voie maritime (classe IMDG) :** Non concerné

**Voie aérienne (classe IATA-DGR) :** Non concerné

**Numéro ONU :** Aucun

Nom d'expédition: Graisse lubrifiante

## Section 15 : Informations réglementaires

**Réglementation communautaire** : La préparation n'est pas classifiée comme dangereuse selon la directive 1999/45/EC .  
**Phrase R et S** : Non concerné  
**Aquatic Acute 1** : Non disponible  
**Aquatic Chronic 1** : Non disponible

**Réglementation française** : Code de sécurité sociale:  
Article.L.461-1 à L 461-7 tableau publié dans la brochure 85/10 bis des JO tableau  
Code du travail : Article R 241-50, arrêté et décret du 11/07/77  
Code du travail (hygiène et sécurité) : R 232-1.3.4, 1 à 5-11. Article R 233-43  
Code du travail (prévention des incendies) : Article R 233-14 à 41  
Installation classée : Non concerné  
Nomenclature rejet : Voir paragraphe 13

**Inventaire** : /

## Section 16 : Autres informations

Liste des phrases de risque : /

### Abréviation :

*ND* : Non déterminé ( e)  
*PBT* : persistante, bioaccumulable, toxique

**Date d'émission de la fiche** : 26/05/2015  
**Annule et remplace la fiche du** : 05/11/2012  
**Tableau de révision** :

Section	Modification	Date de modification
-	<b>Création</b>	<b>13/04/2005</b>
-	<b>Non disponible</b>	<b>12/04/2005</b>
10	<b>Produits de décomposition dangereux</b>	<b>06/05/2008</b>
12	<b>Persistence et dégradabilité</b>	<b>06/05/2008</b>
-	<b>Révision globale selon le règlement CE 1907/2006</b>	<b>11/09/2008</b>
-	<b>Révision globale selon GHS</b>	<b>05/11/2012</b>

### Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.

-----fin du document -----